

## Foreign Language Proficiency Levels

In determining the level of proficiency of a candidate, the CFSI uses the following definitions:

- No Proficiency (0)**
- Elementary Proficiency, Plus (1+)**
- Limited Working Proficiency, Plus (2+)**
- General Professional Proficiency, Plus (3+)**
- Advanced Professional Proficiency, Plus (4+)**
- Native-like Proficiency (5)**

These definitions are expressed in functional terms, that is, what a candidate at each level is able to do in the language.

In most cases, positions are identified at the 1+, 2+ or 3+ levels, which correspond to the former following categories: Basic, Intermediate, and Advanced. For this reason, we have included only the definitions corresponding to these levels. A complete description of all the levels is available from the Evaluation Group of the CFSI Language School.

### Elementary Proficiency, Plus (1+)

This level of proficiency should be identified for positions requiring simple and repetitive use of the language in routine work situations.

A position at this level is characterized by functions such as asking and answering simple questions and giving simple instructions or uncomplicated directions pertaining to routine work situations. The individual can initiate and maintain predictable face-to-face conversations on concrete and familiar topics, as well as satisfy most survival needs and limited social demands.

It should be taken into account that language skills at this level would restrict communication as a result of many errors and deficiencies in grammar, pronunciation, and vocabulary. The ability to describe and give precise information is limited, as is understanding of speech spoken at a normal rate.

## Niveaux de compétence en langues étrangères

Pour déterminer le niveau de compétence d'un candidat, l'ICSE utilise les définitions suivantes:

- Aucune compétence (0)**
- Compétence élémentaire, plus (1+)**
- Compétence limitée de travail, plus (2+)**
- Compétence professionnelle générale, plus (3+)**
- Compétence professionnelle avancée, plus (4+)**
- Compétence d'un locuteur natif (5)**

Ces définitions sont exprimées en termes fonctionnels, c'est-à-dire qu'elles décrivent ce qu'un candidat peut faire à chacun des niveaux.

Dans la plupart des cas, les postes requièrent les niveaux de compétence 1+, 2+ ou 3+, qui correspondent respectivement aux anciens niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé. C'est pour cette raison que nous avons inclus seulement les définitions correspondant à ces niveaux. Vous pouvez cependant vous procurer la description complète de tous les niveaux auprès du Groupe d'évaluation de l'École de langues de l'ICSE.

### Compétence élémentaire, plus (1+)

Le niveau de compétence élémentaire est requis pour les postes où il faut traiter de questions simples et répétitives dans des situations courantes.

Les fonctions d'un poste à ce niveau consistent à poser des questions simples et à donner des directives peu compliquées se rapportant à des situations courantes. La personne peut engager et soutenir une conversation sur des sujets concrets et familiers. Elle peut également satisfaire à la plupart de ses besoins essentiels et à certaines exigences sociales.

Il faut tenir compte du fait qu'à ce niveau la communication est assez limitée car la personne commet de nombreuses erreurs et présente des lacunes sur le plan de la grammaire, de la prononciation et du vocabulaire. La capacité de décrire et de donner des renseignements précis est limitée, comme l'est d'ailleurs la compréhension de la langue parlée à un débit normal.